

Motion – mesures pour lutter contre les étés caniculaires

Des groupes – Le Centre Vert'libéral et Hors-partis, PLR, Alternative, UDC

Soyons clairs, on a tous, un peu ou beaucoup, sous-estimé les effets du dérèglement climatique où pour beaucoup cela serait du « +2-3 ° en 2050 » et non quasi 3 mois de canicules presque d'affilée la même année et en 2026 déjà.

Nos étés vont être chauds, la question ne se pose plus.

Mme Mancini posait avant les vacances une question écrite sur la chaleur des crèches, nous avons reçu un email de l'association des parents pour les écoles et si vous avez fréquenté l'administration cet été, nul besoin de préciser que les conditions de travail n'étaient pas supportables.

La fondation pour la jeunesse de Thônex a quant à elle déjà acté que les salles de crèche devraient être équipées de climatiseurs fixes au printemps 2027 afin de pouvoir continuer à accueillir les enfants dans de bonnes conditions lors de fortes chaleurs.

Or si nous tenons compte dans nos projets de cette question depuis quelques années, nous devons reconnaître que des mesures urgentes doivent être prises rapidement, voire très rapidement sans attendre que les arbres plantés en 2030 arrivent à leur apogée en 2050 et sans attendre la rénovation complète de nos bâtiments.

Nos bâtiments administratifs, mais également ceux en location, ainsi que nos places publiques doivent être adaptés rapidement, du moins partiellement, avec quelques mesures simples à très court terme de manière à réduire de quelques degrés en attendant des travaux plus lourds à planifier à long terme.

C'est pourquoi nous prions le Conseil administratif, respectivement l'administration communale, d'étudier toutes les mesures à mettre en place dont les éléments suivants en fonction du timing souhaité :

Urgence – à très court terme, soit une mise en place au plus tard en mai 2027 :

- Etudier l'installation de climatiseurs dans l'ensemble des salles de crèches, dans les salles de classe des écoles primaires, de même que les salles accueillant les restaurants scolaires et le parascolaire lorsque les mesures passives ne suffisent pas en tenant compte des particularités de chaque école et étudier en parallèle le besoin en panneaux photovoltaïques pour compenser l'usage de la clim'
- Identifier les façades vitrées au sud et au sud-ouest qui pourraient bénéficier de stores extérieurs en tissus clairs (équipés de détecteurs de vent pour éviter la casse le cas échéant) ou de films solaires anti-chaleur extérieurs, dans les bâtiments administratifs et scolaires
- Identifier ces mêmes façades qui pourraient recevoir des pare-soleil (ou avant-toit et/ou casquette) fixes au-dessus des fenêtres pour y faire de l'ombre lorsque le soleil est en position estivale.

- Identifier les lieux publics extérieurs qui pourraient bénéficier de dispositifs d'ombrage en textile ajouré (style filet de camouflage, mais de couleurs plus fraîches)
- Identifier les toits pouvant bénéficier d'une peinture blanche thermo-réfléchissante adaptée pour éviter la surchauffe de ces éléments qui se propage à l'intérieur des locaux
- Adapter les ventilations de nos bâtiments pour privilégier le renouvellement de l'air tôt le matin (augmentation des flux) et le réduire dans les heures chaudes.
- S'assurer que le projet d'École du Foron soit traité pour réduire autant que possible les effets des canicules sur les locaux, par des éléments passifs limitant la « chauffe » et des mesures actives (PAC, géothermie, clim) visant à rafraîchir les locaux.
- Identifier les mesures pouvant réduire les sources de chaleur interne, notamment par l'optimisation de l'éclairage, des équipements électriques et des équipements informatiques.

Motion – mesures pour lutter contre les étés caniculaires

- Identifier les lieux publics fortement fréquentés pouvant bénéficier de dispositifs de brumisation, activables lors des périodes de forte chaleur et adaptés aux horaires de fréquentation et aux événements (comme à place de Graveson cet été)

À court terme 2028-2029 :

- Étudier en priorité le plan canopée sous les angles suivants :
 - Ombre portée sur les façades sud/sud-ouest des bâtiments communaux, sur les préaux, sur les espaces de jeux, sur les bancs publics (ou à l'inverse déplacer les bancs sous les arbres), sur les trottoirs de nos chemins communaux.
 - Voir dans quels cas cette arborisation au sud de la zone à ombrager, lorsque la place ne le permet pas sur les parcelles communales, pourrait être prévue en partenariat avec les propriétaires privés.
- Étudier l'optimisation des systèmes de ventilation afin de favoriser le rafraîchissement nocturne et matinal et étudier des solutions de pré-rafraîchissement de l'air neuf lorsque que cela est techniquement possible.

Législature 2025-2030

MM 26_08

CM du 15/09/2026

- Identifier les fenêtres, principalement au nord, qui pourraient être adaptées avec des clapets pour permettre un rafraîchissement naturel nocturne (exemple : Bâtiment de l'off. fédéral de la statistique à Neuchâtel)

À moyen terme : 2030

- Étudier la rénovation énergétique de tous nos bâtiments non seulement sur le fonctionnement hivernal mais également du point de vue d'une moindre chaleur des bâtiments et d'un rafraîchissement même partiel en été.

Il va de soi que nous ne pouvons qu'encourager la Fondation du logement à faire de même pour ses propres bâtiments et en particulier le 150 rue de Genève qui semble être le plus exposé.

Cette liste est bien évidemment non exhaustive et toute autre bonne idée est bienvenue.

Pour ces motifs, sur proposition des groupes LC-VL-HP, PLR, Alternative et UDC, le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier

- Les adaptations urgentes nécessaires en particulier pour les bâtiments scolaires et les crèches, devant être mises en place avant l'été 2027 et présenter les crédits au plus tard fin 2026.
- Les adaptations à court terme des bâtiments communaux pour améliorer la ventilation (ventilation mécanique et naturelle) et les adaptations du plan canopée pour un effet sur les espaces devant être prioritairement rafraîchis et présenter les choix au 1^{er} semestre 2027 en Commission des Bâtiments et en Commission des Espaces publics
- Étudier les futures rénovations des bâtiments et les nouvelles constructions également du point de vue de la gestion estivale et de lutte contre les fortes chaleurs, et prévoir les futurs cahiers des charges dans ce sens, en prévoyant des mesures passives et actives comme précité.

La motion est acceptée par
23 voix pour, 1 abstention



Thônex, le 16 septembre 2026 /ck

(MM 26_08) cm -15/09/2026